



Rapport de la Présidente du 6^{ème} Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA06)

Par Vidéo-conférence,
15-16 septembre 2020

DISTRIBUTION :

Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2020. Rapport de la Présidente du 6^{ème} Comité Technique sur les Critères d'Allocation. Vidéo-conférence 15-16 septembre 2020. *IOTC-2020-TCAC06-[F] : 20 pp.*

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Indian Ocean Tuna Commission
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tél : +248 4225 494
Fax: +248 4224 364
Email: iotc-secretariat@fao.org
Site web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTCA	Comité Technique sur les Critères d'Allocation
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
DWFN	Nations pêchant en eaux lointaines
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
MCG	Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
OIG	Organisation intergouvernementale
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ZEE	Zone Économique Exclusive

TABLE DES MATIERES

1. Ouverture de la session	6
2. Lettres de créances.....	6
3. Admission des observateurs.....	6
4. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session	6
5. Présentation des propositions révisées.....	6
6. Approche thématique proposée pour une réunion physique en 2021	7
APPENDICE 1. LISTE DES PARTICIPANTS.....	9
APPENDICE 2. DECLARATIONS DE MAURICE ET DU ROYAUME-UNI (« TBOI ») CONCERNANT LES QUESTIONS DE SOUVERAINETE	15
APPENDICE 3. ORDRE DU JOUR DU 6 ^{EME} COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION.....	19
APPENDICE 4. LISTE DES DOCUMENTS	20

RESUME EXECUTIF

La 6^{ème} Session du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA06) s'est tenue par vidéo-conférence du 15 au 16 septembre 2020. Des lettres de créance ont été reçues de 182 délégués, dont 161 délégués de 25 Parties contractantes (Membres), 14 délégués de 6 organisations d'observateurs et 7 experts invités.

Des représentants des promoteurs du document IOTC-TCAC06-03 et un représentant du promoteur du document IOTC-TCAC06-04 ont présenté leurs propositions respectives, incluant les révisions qui ont été apportées depuis la dernière réunion de la Commission en 2019. Des présentations écrites résumant leurs propositions respectives ont été soumises aux participants et sont jointes en annexe de ce rapport. Les participants ont saisi cette occasion pour demander des précisions aux promoteurs et formuler des commentaires et avis sur les deux propositions.

La Présidente a ensuite présenté la voie à suivre pour encadrer les futures discussions du Comité en se fondant sur des thèmes. Une note explicative et une présentation écrite décrivant cette approche thématique ont été transmises aux participants et la Présidente a présenté l'approche et les thèmes proposés. La Présidente a également soumis un Tableau comparatif des deux propositions actuellement présentées ainsi que les thèmes proposés afin d'aider les délégations dans leurs préparatifs et discussions. Les délégations ont fait part de leurs avis sur l'approche thématique proposée et la meilleure manière de progresser dans le développement d'un régime d'allocation basé sur un consensus pour la CTOI. Les participants ont apporté leur soutien à la structure thématique pour servir de base à l'encadrement des futures discussions du CTCA. Les participants ont également soutenu la proposition d'un nouveau texte élaboré par la Présidente visant à aplanir les divergences entre les deux propositions, tandis que les promoteurs du document IOTC-TCAC06-03 poursuivront leur efforts en parallèle pour améliorer leur proposition à travers un dialogue.

Le CTCA a conclu qu'il est peu probable qu'une réunion physique du CTCA puisse avoir lieu alors que la pandémie de COVID-19 est en cours. La Présidente a informé les délégations que les prochaines étapes et les futures réunions du CTCA seraient discutées à l'occasion de la réunion de la Commission prévue du 2 au 6 novembre 2020.

La Présidente a recommandé que le CTCA poursuive ses travaux. En l'absence de réunion physique en 2021, le CTCA pourrait se réunir par vidéo-conférence à 3-4 reprises pour faire avancer les discussions, en se basant sur l'approche thématique, puis se réunir physiquement en 2022 pour étudier les conclusions de ces discussions ainsi que toute proposition de texte de la Présidente.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 6ème Session du Comité Technique sur les Critères d’Allocation (CTCA06) s’est tenue par vidéo-conférence, pendant deux heures chaque jour, du 15 au 16 septembre 2020. Des lettres de créance ont été reçues de 182 délégués, dont 161 délégués de 25 Parties contractantes (Membres), 14 délégués de 6 organisations d’observateurs et 7 experts invités. La liste des participants est fournie en Appendice 1. Mme Nadia Bouffard, Présidente indépendante, s’est présentée en tant que Présidente du CTCA nouvellement nommée, a remercié les délégations pour leur soutien dans sa nomination, a souhaité la bienvenue aux participants et leur a demandé de se présenter.

2. LETTRES DE CREANCES

2. Le CTCA **A NOTÉ** que, conformément à l’Article III, paragraphe 1, du Règlement intérieur de la CTOI (2014), 24 CPC et les 7 observateurs présents à la réunion avaient présenté une lettre de créances.
3. Le CTCA **A** également **PRIS NOTE** des déclarations écrites de Maurice et du Royaume-Uni (TBOI) sur la souveraineté, qui sont incluses à l’[Appendice 2](#).

3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

4. Conformément à l’Article VII de l’Accord portant création de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants, en vertu de l’Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI (2014) :
 - a. *Organisations inter-gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d’activité*
 - Commission de l’Océan Indien (COI)
 - b. *Organisations non gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d’activité*
 - Coalition for Fair Fisheries Arrangements (CFFA)
 - International Pole and Line Foundation (IPNLF)
 - Marine Stewardship Council (MSC)
 - PEW Charitable Trusts (PEW)
 - Le Fonds mondial pour la nature (WWF)
 - c. *Consultants et experts invités*
 - Taïwan, Province de Chine

4. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

5. Le CTCA **A ADOPTÉ** l’ordre du jour, qui est inclus à l’[Appendice 3](#). Les documents présentés au CTCA sont inclus à l’[Appendice 4](#).
6. Compte tenu du temps limité disponible, le CTCA **A CONVENU** que le rapport de cette réunion ne serait pas examiné par le Comité mais constituerait plutôt un rapport de la Présidente reflétant ce qu’elle entendrait au cours des débats.

La section suivante comporte les observations et conclusions de la Présidente du CTCA

5. PRESENTATION DES PROPOSITIONS REVISEES

7. Des représentants des Maldives et de l’Afrique du sud ont présenté le document IOTC-TCAC06-03, au nom de ses promoteurs, et un représentant de l’Union européenne a présenté son document IOTC-TCAC06-04. Le CTCA a été tenu informé de toutes les révisions apportées aux propositions respectives depuis la dernière réunion de la Commission en 2019. Des présentations écrites résumant les propositions respectives ont été soumises aux participants et sont jointes en annexe de ce rapport.
8. Les participants ont saisi cette occasion pour demander des précisions aux promoteurs et formuler des commentaires et avis généraux sur les deux propositions. Dans leurs questions et commentaires, les délégations ont reconnu que le régime d’allocation devait s’appliquer à tous les Membres de la CTOI de manière juste et

équitable. Alors que les délégations ont discuté du besoin de parvenir à un équilibre entre les droits des États côtiers d'exercer leurs droits souverains au sein de leur ZEE et le droit des ressortissants de tous les États de pêcher en haute mer, il était manifeste, d'après les commentaires, que nombre d'entre elles estimaient que cet équilibre n'avait pas encore été atteint dans les propositions actuellement présentées.

9. Les promoteurs du document IOTC-TCAC06-03 ont réitéré leur opinion que, par principe, toutes les prises historiques réalisées dans la Zone Économique Exclusive, au sein de la zone de compétence de la CTOI, doivent être exclusivement attribuées à l'État côtier ayant juridiction sur cette zone, quel que soit l'État du pavillon du ou des navires ayant réalisé lesdites prises. D'autres délégations ont exprimé une ferme opposition à ce principe proposé. Il existe clairement une divergence fondamentale d'opinions entre les membres du CTCA sur cette question. Certaines délégations ont suggéré qu'une éventuelle solution pour aller de l'avant consisterait à éviter l'aspect géographique et à se concentrer plutôt sur l'éligibilité et le montant.
10. Dans l'ensemble, alors que certaines positions de longue date étaient réaffirmées sur plusieurs thèmes des propositions, des délégations ont fait part du besoin de compromis et d'ouverture à de nouvelles idées, si un consensus doit être atteint sur un nouveau régime d'allocation pour la CTOI.
11. Il a été reconnu qu'une certaine forme de transfert des opportunités de pêche serait nécessaire pour tenir compte des besoins particuliers des États côtiers en développement, y compris des petits États insulaires en développement. Les délégations se sont montrées disposées à discuter des détails de ces transferts, y compris d'une approche graduelle pour mettre en œuvre ces transferts.
12. S'agissant de la non-application, de nombreuses délégations ne soutenaient pas cette considération pour déterminer l'éligibilité à une allocation mais préféraient, en revanche, qu'elle soit envisagée comme un facteur d'ajustement des allocations. Certaines délégations ont souligné les liens avec les discussions tenues par le Comité d'Application de la CTOI sur cette question, et ont indiqué qu'il était nécessaire de connaître les résultats de ces discussions pour aider le CTCA à structurer les dispositions pertinentes du régime d'allocation. À ce titre, la Commission pourrait souhaiter envisager de charger le Comité d'Application de soumettre au CTCA en 2021 la conclusion de ses délibérations et un avis pertinent sur la question des antécédents de non-application comme facteurs d'ajustement des allocations.
13. Finalement, certaines délégations ont jugé que des mesures pratiques de renforcement des capacités étaient nécessaires pour remédier aux insuffisances de données et améliorer les systèmes de données mais que les efforts d'amélioration des données ne devaient pas retarder le développement d'un régime d'allocation pour la CTOI.

6. APPROCHE THEMATIQUE PROPOSEE POUR UNE REUNION PHYSIQUE EN 2021

14. Une note explicative (IOTC-TCAC06-02) et une présentation écrite (IOTC-TCAC06-Présentation de la Présidente) décrivant cette approche thématique ont été présentées comme une voie à suivre pour encadrer les futures discussions du Comité en se basant sur des thèmes. L'objectif de cette approche est de favoriser la convergence de points de vue et l'atteinte d'un consensus sur des questions clés d'allocation que l'examen des deux propositions opposées n'a pu dégager à ce jour.
15. Il a été proposé d'articuler les futures discussions du CTCA autour de 9 thèmes issus des deux propositions et des discussions et rapports antérieurs, à savoir : Principes généraux ; Éligibilité ; Champ d'application ; Structure d'allocation ; Ajustements ; Pondération ; Mise en œuvre ; Transition et Dispositions finales. Plusieurs thématiques ont été proposées sous chaque thème, étant entendu qu'elles visaient à être à titre illustratif, à aider les délégations et non à limiter les discussions.
16. Un Tableau comparatif des deux propositions ainsi que les thèmes proposés (IOTC-TCAC06-05) a été soumis afin d'aider les délégations dans leurs préparatifs et discussions. Il a été souligné que les délégations pourraient continuer à faire référence à des parties spécifiques de leurs propositions pour servir de base à l'avancement des discussions.
17. Les délégations ont fait part de leurs avis sur l'approche thématique proposée et la meilleure manière de progresser dans le développement d'un régime d'allocation basé sur un consensus pour la CTOI. Les participants du CTCA ont apporté leur soutien à l'utilisation de la structure thématique pour servir de base à l'encadrement des futures discussions du CTCA.

18. Les participants ont également souscrit aux demandes formulées par un certain nombre de délégations visant à ce que la Présidente contribue à aplanir les divergences entre les deux propositions actuellement présentées en présentant leurs points communs sous forme de projet de texte qui pourrait servir de base à un unique texte de régime d'allocation. Il a également été noté que les promoteurs du document IOTC-TCAC06-03 poursuivraient leurs efforts en parallèle afin d'améliorer leur proposition, ce qui pourrait permettre d'étayer les travaux de la Présidente.

Avis de la Présidente et voie à suivre recommandée

19. Bien que les avis du CTCA fassent apparaître de claires divergences sur la question de l'allocation des opportunités de pêche pour la CTOI, de nombreuses questions présentent des possibilités de convergence de points de vue. La pleine participation active des membres de la CTOI au cours de la réunion du CTCA06 témoignait d'une claire volonté de poursuivre les travaux du Comité. Les délégations ont, en outre, reconnu clairement qu'il convenait de faire preuve de souplesse, de compromis et d'ouverture à de nouvelles idées constructives en vue d'obtenir un régime d'allocation pour la CTOI.
20. Ceci étant dit, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour parvenir à un consensus sur les diverses parties d'un texte de régime d'allocation. La Commission avait convenu à sa dernière réunion que le CTCA avait besoin de plus de temps pour mener ses travaux et avait convenu que le CTCA se réunirait pendant 5 jours complets à Bangkok, en Thaïlande en 2020. Malheureusement, cette réunion a été reportée en raison de la pandémie mondiale de COVID19. Cependant, la réunion par vidéo-conférence du CTCA06 a permis d'élaborer la voie à suivre pour les futures discussions du CTCA.
21. Je comprends que l'impact de la pandémie sur les réunions de 2021 du CTCA et des autres organes de la Commission sera discuté lors de la réunion annuelle de la Commission, prévue du 2 au 6 novembre 2020.
22. Je recommande que la Commission autorise le CTCA à poursuivre ses travaux en 2021 et en 2022 et structure ses réunions en se fondant sur l'approche thématique. En raison de la pandémie de COVID-19, il est très improbable qu'une réunion physique du CTCA puisse avoir lieu en 2021. Par conséquent, en l'absence d'une réunion physique, je recommande que le CTCA tienne 3-4 sessions de deux jours par vidéo-conférence tout au long de l'année. Ces sessions couvriraient les divers thèmes convenus par le CTCA et permettraient de faire progresser ses travaux. Elles seraient suivies d'une réunion physique début 2022, sous réserve de la situation de la pandémie mondiale. Cette réunion physique du CTCA en 2022 examinerait les conclusions des sessions par vidéo-conférence de 2021 et étudierait toute proposition de texte de la Présidente qui pourrait permettre de dégager un consensus sur un régime d'allocation pour la CTOI avant la session de la Commission de 2022.
23. Je souhaiterais remercier toutes les délégations pour leurs généreuses contributions à la discussion et assurer tous les participants que de nouvelles opportunités s'offriront à nous pour tenir des discussions plus exhaustives sur toutes les questions pertinentes, dans le cadre des thèmes discutés au point 6 de l'ordre du jour.
24. Je me tiens à la disposition de la Commission pour toute demande de précisions et recevoir toute instruction sur la voie à suivre pour le CTCA.

APPENDICE 1.**LISTE DES PARTICIPANTS****PRÉSIDENTE**

Mrs Nadia Bouffard
nadiabouffard55@gmail.com

MEMBRES DE LA CTOI**AUSTRALIE****Chef de Délégation**

Ms. Kerrie Robertson
 Department of Agriculture, Water
 and the Environment
Kerrie.Robertson@awe.gov.au

Suppléant

Mr. Patrick Sachs
 Department of Agriculture, Water
 and the Environment
patrick.sachs@awe.gov.au

Conseiller(s)

Mr. Trent Timmiss Australian
 Fisheries Management Authority
trent.timmiss@afma.gov.au

Mr. James Larcombe
 Australian Bureau of Agricultural
 and Resource Economics and
 Sciences
James.Larcombe@agriculture.gov.au

Dr. Ashley Williams
 Commonwealth Scientific and
 Industrial Research Organisation
Ashley.Williams@csiro.au

Ms. Alex Edgar
 Department of Agriculture, Water
 and the Environment
Alex.Edgar@agriculture.gov.au

Pr. Quentin Hanich
 Australian National Centre for
 Oceans Resources and Security
hanich@uow.edu.au

Pr. Saiful Karim
 Queensland University of
 Technology
mdsaiful.karim@qut.edu.au

Mr. Kamal Azmi
 Australian National Centre for
 Oceans Resources and Security
kamalyazmi@gmail.com

Mr. Terry Romaro
 Ship Agencies Australia
terry@romaro.name

BANGLADESH**Chef de Délégation**

Dr. MD Abdul Alim
 Department of Fisheries, Dhaka
mdalim_2003@yahoo.com

Suppléant

Mr. Md. Shoukot Kabir
 Chowdhury
 Department of Fisheries, Dhaka
shoukot2014@gmail.com

Conseiller(s)

Mr. K. M. Shahriar Nazrul
 Department of Fisheries,
 Bangladesh
shahriar_rimon@yahoo.com

CHINE**Chef de Délégation**

Mr. Haiwen Sun
 Bureau of Fisheries
bofdwf@126.com

Suppléant

Mr. Jiangfeng Zhu
 Bureau of Fisheries
bofdwf@126.com

Conseiller(s)

Mr. Xiaobing Liu
 Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@hotmail.com

Mr. Liuxiong Xu
 Shanghai Ocean University
lxu@shou.edu.cn

Ms. Mengjie Xiao
 China Overseas Fisheries
 Association admin1@tuna.org.cn

Mr. Chong Sun
 China Overseas Fisheries
 Association admin1@tuna.org.cn

Mr. Yan Li
 China Overseas Fisheries
 Association admin1@tuna.org.cn

COMORES**Chef de Délégation**

Mr. Said Boina
 Direction Générale Des
 Ressources Halieutiques
dalaili@live.fr

ERITREA

Absent

UNION EUROPÉENNE**Chef de Délégation**

Mr. Anders Jessen
 European Commission - DG MARE
anders.jessen@ec.europa.eu

Suppléant

Mr. Marco Valetta European
 Commission - DG MARE
Marco.VALLETTA@ec.europa.eu

Conseiller(s)

Ms. Laura Marot
 DG MARE
laura.marot@ec.europa.eu

Ms. Charlotte Gobin
charlotte.gobin@eeas.europa.eu

Mr. Hervé Delsol
herve.delsol@eeas.europa.eu

Mr. Gorka Merino
 AZTI
gmerino@azti.es

Ms. Larissa Ogertschni
larissa.ogertschnig@consilium.europa.eu

Dr. Isabel Teixeira
 DGRM
iteixeira@dgrm.mm.gov.pt

Mr. Nuno Silva
 DGRM – Portugal
nsilva@dgrm.mm.gov.pt

Mr. Antonio Lizcano Palomares
alizcano@mapa.es
 Mrs. Teresa Molina Schmid Spain -
 Ministry Agriculture, Fisheries and
 Food tmolina@mapa.es

Ms. Anaïs Mélard
 French Fisheries Directorate
anaïs.melard@agriculture.gouv.fr

Mr. Antoine Bonniex
antoine.bonniex@cfto.fr

Dr. Michel Goujon ORTHONGEL
mgoujon@orthongel.fr

Mr. Pierre Alain Carre
pierrealain.carre@cfto.fr

Mr. Laurent Pinault
 Orthongel
lpinault@sapmer.com

Mr. André Rodrigues da Cunha
 La Paloma Portugal
lapalomaportugal@gmail.com

Mr. Anertz Muniategi ANABAC
anabac@anabac.org

Mr. Julio Morón
julio.moron@opagac.org

Mr. Miguel Herrera

OPAGAC

miguel.herrera@opagac.org

FRANCE(TOM)

Chef de Délégation

Mrs. Alice Boiffin
Bureau des Affaires européennes
et internationales
alice.boiffin@agriculture.gouv.fr

Suppléant

Mrs. Camille Servetto
Bureau des politiques agricoles,
rurales et maritimes
camille.servetto@outre-mer.gouv.fr

Conseiller(s)

Mrs. Rosalie Crespin
Comité National des Pêches
Maritimes et des Elevages Marins
rcrespin@comite-peches.fr

GUINÉE

Absent

INDE

Chef de Délégation

Dr. J. Balaji
Department of Fisheries
jsfy@nic.in

Conseiller(s)

Mr. I.A Siddiqui
Department of Fisheries
ia.siddiqui@gov.in

Dr. Sijo Varghese
Department of Fisheries
varghesefsi@hotmail.com

Dr. Mohamed Koya
Department of Fisheries
koya313@gmail.com

Dr. Sanjay Pandey
Department of Fisheries
sanjay.rpandey@gov.in

INDONÉSIE

Chef de Délégation

Mr. Trian Yunanda
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries sdi.djpt@yahoo.com

Suppléant

Prof. Indra Jaya
National Committee on Fish Stock
Assessment Indonesia
indrajaya123@gmail.com

Conseiller(s)

Mrs. Putuh Suadela

Fish Resources Management in
IEEZ and High Seas
sdi.djpt@yahoo.com

Mr Syahril Abd. Raup
Fish Resources Management
Monitoring and Analysis
chaliarrauf@yahoo.com

Mr. Zulkarnaen Fahmi
Research Institute for Tuna
Fisheries
fahmi.p4ksi@gmail.com

Mrs. Riana Handayani
Fish Resources Governance in IEEZ
and High Seas
sdi.djpt@yahoo.com

Ms. Saraswati
Catch Fisheries Production
Manager
sdi.djpt@yahoo.com

Mr. Nilanto Perbowo
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
perbowon@kkp.go.id

Dr. Wudianto
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
wudianto59@gmail.com

IRAN

Absent

JAPON

Chef de Délégation

Mr. Shingo Ota
Fisheries Agency of Japan
shingo_ota810@maff.go.jp

Suppléant

Mr. Yuki Morita
Fisheries Agency of Japan
yuki_morita470@maff.go.jp

Conseiller(s)

Ms. Mako IIOKA
International Affairs Division,
Resources Management
Department, Fisheries Agency
mako_iioka540@maff.go.jp

Mr. Takatsugu Kudoh
Fisheries Management Division,
Resources Management
Department, Fisheries Agency
takatsugu_kudo250@maff.go.jp

Mr. Takeshi Miwa

Fisheries Management Division,
Resources Management
Department, Fisheries Agency
takeshi_miwa090@maff.go.jp

Dr. Toshihide Kitakado
Tokyo University of Marine
Science and Technology
kitakado@kaiyodai.ac.jp

Mr. Akihito Fukuyama
Japan Far Seas Purse Seine Fishing
Association japan@kaimaki.or.jp

Mr. Toshihiro Hasegawa
Japan Far Seas Purse Seine Fishing
Association japan@kaimaki.or.jp

Mr. Kiyoshi Katsuyama
Japan Tuna Fisheries Cooperative
Association
katsuyama@japantuna.or.jp

Mr. Hiroyuki Yoshida
Japan Tuna Fisheries Cooperative
Association
yoshida@japantuna.or.jp

Mr. Nozomu Miura
Japan Tuna Fisheries Cooperative
Association
miura@japantuna.or.jp

Mr. Toshihiro Hasegawa
Japan Far Seas Purse Seine Fishing
Association japan@kaimaki.or.jp

Mr. Akihito Fukuyama
Japan Far Seas Purse Seine Fishing
Association japan@kaimaki.or.jp

Mr. Michio Shimizu
National Ocean Tuna Fishery
Association
mic-shimizu@zengyoren.jf-net.ne.jp

KENYA

Chef de Délégation

Mr. Stephen Ndegwa
Kenya Fisheries Service -Ministry
of Agriculture, Livestock, Fisheries
and Irrigation
ndegwafish@yahoo.com

Suppléant

Mr. Benedict Kiilu
State Department for Fisheries,
Aquaculture and the Blue
Economy
kiilub@yahoo.com

CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
Chef de Délégation

Ms. Riley Kim Jung-re
Korea Overseas Fisheries
Association
riley1126@korea.kr

Suppléant

Ms. Jang Min-ju
Korea Overseas Fisheries
Association
minju122122@korea.kr

Conseiller(s)

Mr. ILKANG NA
Ministry of Oceans and Fisheries
ikna@korea.kr

Dr. Sung-il Lee
National Institute of Fisheries
Science
jhlee33@dongwon.com

Mr. Ho-jeong Jin
Korea Overseas Fisheries
Association
jackiejin@kosfa.org

Mr. Bongjun Choi
Korea Overseas Fisheries
Association
bj@kosfa.org

Mr. Sang-jin Back
Korea Overseas Fisheries
Association
sibaek@kosfa.org

Mr. Sang Jin Park
Dongwon Industries Co., Ltd.
sipark@dongwon.com

Mr. Jae Hwa (Jay) Lee
Dongwon Industries Co., Ltd.
jhlee33@dongwon.com

Mr. Jin-seok Park
Sajo Industries
goodtime9@sajo.co.kr

Mr. Seung-hyun Choo
Sajo Industries
shc1980@sajo.co.kr

Mr. Deok-lim Kim
Sajo Industries
liam@sajo.co.kr

Mr Chan-won Jo
Sajo Industries

MADAGASCAR**Chef de Délégation**

Mr. Etienne Bemanaja
Ministère de l'Agriculture, de
l'Élevage et de la Pêche
maep.dgpa@gmail.com

Suppléant

Mr. Njaka Ratsimanarisoa
Ministère de l'Agriculture, de
l'Élevage et de la Pêche
njakka@gmail.com

Conseiller(s)

Mr. Mahefa Solofoniaina
RANDRIAMIARISOA
Ministère de l'Agriculture, de
l'Élevage et de la Pêche
ranmahefa@yahoo.fr

Mr. Tiana Randriambola
Ministère de l'Agriculture, de
l'Élevage et de la Pêche
trce2708@gmail.com

MALAISIE**Chef de Délégation**

Mr. Haji Wan Muhammad Aznan
Abdullah
Department of Fisheries
wmaznan@dof.gov.my

Suppléant

Mr. Sallehudin Jamon
Department of Fisheries
sallehudin_jamon@dof.gov.my

Conseiller(s)

Ms. Noraisyah Abu Bakar
Department of Fisheries
noraisyah@dof.gov.my

Mr. Arthur Besther Sujang
Department of Fisheries
arthur@dof.gov.my

MALDIVES**Chef de Délégation**

Mr. Adam Ziyad
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
adam.ziyad@fishagri.gov.mv

Suppléant

Mr. Hussain Sinan
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
hsinan@gmail.com

Conseiller(s)

Ms. Munshidha Ibrahim

Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
munshidha.ibrahim@fishagri.gov.mv

Ms. Hawwa Raufath Nizar
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
raufath.nizar@fishagri.gov.mv

MAURICE**Chef de Délégation**

Mrs. Meera Satishchandra Koonjul
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries and Shipping
mkoonjul@govmu.org

Suppléant

Mrs. Devika Moosoohur
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries and Shipping
dmoosoohur@govmu.org

Conseiller(s)

Mr. Rajnish Amal Sewtohol
Integration and International
Trade
rsewtohol@govmu.org

Mr. Dharmen Degambur
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries and Shipping
degambur24@gmail.com

Mrs. Clivy Lim Shung
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries and Shipping
clivilim@yahoo.com

Mrs. Lilowtee Rajmun-Jooseery
Mauritius Export Association
lilowtee@mexa.intnet.mu

Mr. Moniz Munguambe
Directorate of Fisheries Policies
munguambemoniz@gmail.com

MOZAMBIQUE**Head of Delegation**

Mr. Moniz Munguambe
Directorate of Fisheries Policies
munguambemoniz@gmail.com

Suppléant

Mr. Jorge Mafuca
National Fisheries Research
Institute
jorgemafuca@gmail.com

Conseiller(s)

Mr. Rui Mutombene
National Fisheries Research
Institute

ruimutombene@gmail.com

Mr. Cassamo Junio
National Fisheries Administration
cassamo.hassane@gmail.com

Ms. Lucinda Mangue National
Fisheries Administration
lucindamangue@gmail.com

Mr. Galharido Naene National
Fisheries Administration
gnaene@gmail.com

Mr. Antonio Kechane National
Fisheries Administration
kechane@gmail.com

OMAN

Chef de Délégation

Mr. Abdulaziz Al-Marzouqi
Ministry of Agriculture & Fisheries
aa.almarzouqi@ymail.com

Suppléant

Mr. AlMuatasam Alhabsi
Ministry of Agriculture and
Fisheries
muatasim4@hotmail.com

PAKISTAN

Absent

PHILIPPINES

Chef de Délégation

Mr. Benjamin Tabios Ministry of
Fisheries, Marine Resources and
Agriculture
benjotabios@gmail.com

Suppléant

Mr. Rafael Ramiscal
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
rv_ram55@yahoo.com

Conseiller(s)

Mr. Peter Erick Capadan
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
pedangs@yahoo.com

Ms. Jennifer Viron
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
jennyviron@gmail.com

Mr. Marlo Demo-os
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources mbdemoos@gmail.com

Mr. Isidro Tanangonan
BFAR-PFOP

sidtango.bfar@gmail.com

SEYCHELLES

Chef de Délégation

Mr. Jude Talma
Ministry of Fisheries and
Agriculture
jtalma@gov.sc

Suppléant

Mr. Roy Clarisse
Ministry of Fisheries and
Agriculture
rclarisse@gov.sc

Conseiller(s)

Mr. Vincent Lucas
Seychelles Fishing Authority
vlucas@sfa.sc

Mr. Yannick Roucou
Seychelles Fishing Authority
yroucou@sfa.sc

SIERRA LEONE

Absent

SOMALIA

Chef de Délégation

Mr. Mohamoud Sh. Abdullahi
Ministry of Fisheries, Marine
Resources
mr.badrudin@gmail.com

Suppléant

Mr. Abdirahim Sheikh Heile
Minister of fishery and Marine
Resource of Somalia
sgunrahim@yahoo.com

AFRIQUE DU SUD

Chef de Délégation

Mr. Saasa Pheeha
Department of Environment,
Forestry and Fisheries
saasap@daff.gov.za

Suppléant

Mr. Qayiso Mketsu
Department of Agriculture,
Forestry & Fisheries
QayisoMK@daff.gov.za

Conseiller(s)

Dr David Wilson
davetroywilson@gmail.com

SRI LANKA

Chef de Délégation

Mr. R.A.D.S. Ranathunga
Ministry of Fisheries & Aquatic
Resources
dhammikadsr@yahoo.com

Suppléant

Mrs. Kalyani Hewapathirana
DFAR
hewakal2012@gmail.com

Conseiller(s)

Dr. Sisira Haputantri
Marine Biological Research
sisirahaputhantri@yahoo.com

Mr. M.M Ariyaratne
Department of Fisheries & Aquatic
Resources
mma_fi@yahoo.com

Mr. Channa Weerathunga Fish
Exporters association
channaw@gssfish.com

Mr. Viraj Balapitiya
Secretary Fish exporters
Association jayseavb@sltnet.lk

Ms. Sashini Fernando
Fish exporters association
sashini@tropicsrilanka.com

SOUUDAN

Absent

TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE

Chef de Délégation

Dr. Emmanuel A. Sweke
DSFA
emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

Suppléant

Dr. ISLAM Salum
Deep Sea Fisheries Authority
(DSFA)
islam.salum@dsfa.go.tz

Conseiller(s)

Mr. Christian Nzowa
Deep Sea Fisheries Authority
(DSFA)
christiannzowa@gmail.com

Mr. Peter Shunula Peter
Deep Sea Fisheries Authority
(DSFA)
pshunula20@gmail.com

Mr. Ranwel Nelson Mbukwa
Deep Sea Fisheries Authority
(DSFA)
mwakawakibali@gmail.com

Mr. Daniel Kawiche
Deep Sea Fisheries Authority
(DSFA)
bababelinda07@gmail.com

Mr. Juma Omar Haji
Deep Sea Fisheries Authority
(DSFA)
changaaweni@gmail.com

Mr. Hakim Matola
Deep Sea Fisheries Authority
(DSFA)
hakim.matola@dsfa.go.tz

THAÏLANDE

Chef de Délégation

Mr. Vicharn Ingriswang
Department of Fisheries
chobci.dof@gmail.com

Suppléant

Mr. Bancha Sukkaew
Department of Fisheries
banchas@fisheries.go.th

Mrs. Suttinee Limthammahisorn
Department of Fisheries
suttinel@gmail.com

Conseiller(s)

Ms. Sampan Panjarat
Department of Fisheries
spanjarat@yahoo.com

Mrs. Praulai Nootmorn Marine
Fisheries Research and
Development Division
nootmorn@yahoo.com

Mr. Pavarot Noranarttragoon
Marine Fisheries Research and
Development Division
pavarotn@gmail.com

Mr. Sichon Hoimuk
Marine Fisheries Research and
Development Division
s.hoimuk@gmail.com

Mrs Thiwarat Sinanun
Fisheries Foreign Affairs Division
thiwaratsi@gmail.com

Ms. Thanyalak Ratanadilok
Overseas Fisheries and
Transshipment Control Division
trthanya@gmail.com

Mr. Aekkarat Wongkeaw
Overseas Fisheries and
Transshipment Control Division
aekfish@hotmail.com

Mr. Prasit Luesrithawornsin
Overseas Fisheries and
Transshipment Control Division
prasit_kim@hotmail.com

Ms. Sawitre Yawanopas
Department of Fisheries, Thailand
sawitre_yawa@hotmail.com

Ms. Tirabhorn Yothakong

Overseas Fisheries and
Transshipment Control Division
tirabhorn@gmail.com

Ms. Praphayapath Thonroshrapee
Overseas Fisheries and
Transshipment Control Division
p.thonrapee@gmail.com

Mr. Weerapol Thitipongtrakul
Marine Fisheries Research and
Development Division
weerapol.t@gmail.com

Mr. Sitthiphat Rattavinij
Fish Quarantine and Inspection
Division
sit.suan.126@gmail.com

Ms. Phakmanee Seugthin
Fisheries Development Policy
Division
sup_911@hotmail.com

ROYAUME-UNI (TOM)

Chef de Délégation

Mr. John Pearce
MRAG Ltd
j.pearce@mrag.co.uk

YEMEN

Absent

PARTIES COOPÉRANTES NON-CONTRACTANTES

LIBERIA

Absent

SÉNÉGAL

Absent

OBSERVATEURS

COALITION FOR FAIR FISHERIES ARRANGEMENTS (CFFA)

Ms. Béatrice Gorez
cffa.cape@gmail.com

Ms. Joelle Philippe
media.cffa.cape@gmail.com
Ms. Hélène Bours
helene.bours@gmail.com

INDIAN OCEAN COMMISSION (IOC)

Mr. Daroomalingum Mauree
d.mauree@coi-ioc.org

INTERNATIONAL POLE AND LINE FOUNDATION (IPNLF)

Mr. Martin Purves

martin.purves@ipnlf.org

Mr. Shiham Adam
shiham.adam@ipnlf.org

Mr. John Burton
john.burton@ipnlf.org

Mr. Roy Bealey
roy.bealey@ipnlf.org

Mr. Daniel Owen
daniel.owen@fennerschambers.com

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL (MSC)

Dr. Andrew Gordon

andrew.gordon@msc.org

PEW CHARITABLE TRUSTS (PEW)

Dr. Glen Holmes
gholmes@pewtrusts.org

WORLDWIDE FUND for NATURE (WWF)

Mr. Dresy Lovasoa
ldresy@wwf.mg

Mr. Marcel Kroese
mkroese@wwf.org.za

Mr. Umair Shahid
ushahid@wwf.org.pk

EXPERTS INVITÉS

Ms. I-Lu Lai
ilu@ms1.fao.gov.tw

Dr. Shih-Ming Kao
kaosm@udel.edu

Mr. Kuan-Ting Lee
simon@tuna.org.tw

Mr. Chia-Chun Wu
jiachun@ms1.fao.gov.tw

Mr. Tsung-Yueh Tang
tangty@ofdc.org.tw

Mr. Shih-Chieh Ho
sefe121@hotmail.com

Mr. Chien-Yi Yang
kenichifish@gmail.com

SECRÉTARIAT COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN

Dr. Chris O'Brien
Executive Secretary
Chris.OBrien@fao.org

Mr. Fabio Fiorellato
Data Manager
Fabio.Fiorellato@fao.org

Ms. Mirose Govinden
Administration
mirose.govinden@fao.org

Dr. Paul De Bruyn
Science Manager
Paul.DeBruyn@fao.org

Mr. Gerard Domingue
Compliance Manager
Gerard.Domingue@fao.org

Ms. Claudette Matombe
Administration
claudette.matombe@fao.org

Mr. Howard Whalley
Administration Officer
Howard.Whalley@fao.org

Ms. Lauren Nelson
Fisheries Officer
Lauren.Nelson@fao.org

INTERPRÈTES

Ms. Suzanne Kobine-Roy
s.korbine@aiic.net

Mr. Olivier Bonifacio
bonifacio@aiic.net

Ms. Annie Troittier
a.troittier@aiic.net

Mr. Guillaume Fleury
g.fleury@aiic.net

APPENDICE 2.
DECLARATIONS DE MAURICE ET DU ROYAUME-UNI (« TBOI ») CONCERNANT LES QUESTIONS DE SOUVERAINETE

Déclarations de la République de Maurice au titre du point 2 de l'ordre du jour : Lettres de créances

6^{ème} Réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation

15-16 septembre 2020

Point 2 de l'ordre du jour : Lettres de créance

Déclaration de la République de Maurice

Madame la Présidente,

La Délégation de la République de Maurice souhaiterait que soit consignée son objection à la participation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord en tant qu'État côtier censé représenter l'Archipel des Chagos à la présente réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation.

Comme nous le savons tous, l'Avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) du 25 février 2019 sur les conséquences juridiques de la séparation de l'Archipel des Chagos de Maurice en 1965 et la Résolution 73/295 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 22 mai 2019 ont indiqué clairement que l'Archipel des Chagos fait et a toujours fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice.

Dans la Résolution 73/295, l'Assemblée Générale a également exigé que le Royaume-Uni retire sans condition son administration coloniale de l'Archipel des Chagos dans un délai de six mois maximum, à savoir avant le 22 novembre 2019. Elle demandait, en outre, à l'Organisation des Nations Unies et à toutes ses institutions spécialisées ainsi qu'à toutes les autres organisations internationales, régionales et intergouvernementales de reconnaître que l'Archipel des Chagos fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice.

Il s'ensuit qu'en vertu du droit international, la République de Maurice est le seul État légalement habilité à exercer sa souveraineté et ses droits souverains sur l'Archipel des Chagos et ses zones maritimes. Dès lors, le Royaume-Uni n'est et ne peut être un État côtier au regard de l'Archipel des Chagos. Le Royaume-Uni n'a donc pas le droit d'être membre de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) en qualité d'État côtier.

La République de Maurice souhaiterait rappeler qu'elle avait demandé, à la dernière Session de la Commission tenue du 17 au 21 juin 2019 à Hyderabad en Inde, qu'un point concernant la cessation de l'adhésion du Royaume-Uni à la CTOI en tant qu'État côtier soit inclus à l'ordre du jour de cette réunion. Compte tenu du fait que les Membres avaient besoin de temps pour solliciter des directives auprès de leur capitale, il a été décidé de reporter cette question à la prochaine Session de la Commission. Par la suite, la République de Maurice a officiellement demandé le 4 mars 2020 qu'un point intitulé « Cessation de l'adhésion du Royaume-Uni à la CTOI en tant qu'État côtier » soit inscrit à l'ordre du jour de la 24^{ème} Session de la CTOI. Cependant, eu égard à la situation actuelle liée à la pandémie de COVID-19 et à la tenue de la 24^{ème} Session de la CTOI sous forme de réunion virtuelle qui ne traitera que des questions essentielles nécessitant une attention urgente, la République de Maurice a indiqué dans un courrier adressée à la Présidente en date du 8 juillet 2020 qu'elle ne s'opposait pas au report de l'examen de ce point à la 25^{ème} Session de la Commission. Une déclaration à cet effet a également été soumise aux consultations des Chefs de délégation qui ont eu lieu le 18 août 2020.

À la lumière de ce qui précède, la République de Maurice s'oppose fermement à la participation de la délégation du Royaume-Uni à la 6^{ème} Réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation et aux « Lettre de créances » qu'elle soumettrait au Secrétaire exécutif

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit incluse dans le rapport de la présente réunion.

Je vous remercie Madame la Présidente.

Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international
N° (03/2020) 18570/46/142T

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), et en référence à la Note Verbale (n°OTD/001/2020) de la Direction des Territoires d'outre-mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord en date du 11 septembre 2020, a l'honneur de déclarer ce qui suit.

La République de Maurice déplore vivement que le Royaume-Uni ait choisi d'ignorer les décisions du droit international prises par la Cour internationale de justice (CIJ) dans son Avis consultatif du 25 février 2019 et les dispositions de la Résolution 73/295 de l'Assemblée Générale en reconnaissance de, et en conformité avec les décisions juridiques de la Cour. La revendication du Royaume-Uni, nonobstant la décision contraire prise par la CIJ, qu'il exerce la « souveraineté » sur l'Archipel des Chagos, que la Cour a jugé comme faisant partie intégrante du territoire de la République de Maurice, est sans fondement d'un point de vue juridique, irrévérencieuse à l'égard de la Cour et ignore la décision des Nations Unies.

La CIJ a attentivement examiné tous les arguments présentés par le Royaume-Uni et les autres États Membres des Nations Unies et l'Union Africaine avant de parvenir à la conclusion que la question présentée par l'Assemblée Générale se rapporte à la décolonisation de Maurice et non à un différend territorial entre deux États. L'objectif de la demande d'un Avis consultatif, comme l'a signalé la CIJ est « que l'Assemblée Générale reçoive l'assistance de la Cour afin d'être conseillée dans l'exercice de ses fonctions en ce qui concerne la décolonisation de Maurice ». La CIJ a également conclu que :

- (a) l'Archipel des Chagos fait et a toujours fait partie du territoire de la République de Maurice ;
- (b) le processus de décolonisation de Maurice n'a pas été légalement achevé lorsque Maurice a accédé à l'indépendance en 1968, faisant suite à la séparation de l'Archipel des Chagos ;
- (c) l'administration continue du Royaume-Uni de l'Archipel des Chagos constitue un acte délictueux engageant la responsabilité internationale du Royaume-Uni et est un acte délictueux ayant un caractère continu, découlant de la séparation de l'Archipel des Chagos de Maurice ;
- (d) le Royaume-Uni est dans l'obligation de mettre un terme à son administration de l'Archipel des Chagos, dès que possible, permettant ainsi à la République de Maurice d'achever la décolonisation de son territoire conformément aux droits de ses habitants à l'autodétermination ;
- (e) eu égard au fait que le droit à l'autodétermination est une obligation *erga omnes*, tous les États ont un intérêt juridique à protéger ce droit ; et
- (f) tous les États membres sont dans l'obligation de coopérer avec les Nations Unies à l'effet d'achever la décolonisation de la République de Maurice.

En outre, le Royaume-Uni dénature les dispositions de la loi et sème la confusion lorsqu'il insiste sur le fait que l'Avis de la Cour n'a pas force exécutoire. Alors que les Avis juridiques ne sont pas en eux-mêmes juridiquement contraignants dans le même sens que les Jugements dans les affaires contentieuses, les décisions de la Cour sur des questions de droit dans ses Avis consultatifs font autorité. Lorsque la Cour détermine, dans la résolution de ces questions, que les États ont des « obligations » en vertu du droit international d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir certains actes, ces « obligations » ont force exécutoire pour les États concernés. Ceci est universellement accepté et bien documenté.

La République de Maurice considère donc qu'il est d'une importance capitale que la Cour ait déterminé que « le Royaume-Uni est dans l'obligation de mettre un terme à son administration de l'Archipel des Chagos, dès que possible, permettant ainsi à Maurice d'achever la décolonisation de son (c'est-à-dire de Maurice) territoire d'une manière conforme au droit de ses habitants à l'autodétermination »; et que la Cour ait également déterminé que « tous les États Membres sont dans l'obligation de coopérer avec les Nations Unies à l'effet d'achever la décolonisation de la République de Maurice ». Cette obligation s'applique naturellement aux États Membres des

Nations Unies qui sont membres de la CTOI.

La République de Maurice souhaiterait également préciser que les conclusions de droit tirées par la CIJ ont été soutenues dans leur intégralité par la Résolution 73/295 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cette Résolution qui a été adoptée par une majorité écrasante des voix demandait, entre autres, à l'Organisation des Nations Unies et à toutes ses institutions spécialisées ainsi qu'aux autres organisations internationales, régionales et intergouvernementales, incluant celles établies par des traités, de reconnaître que l'Archipel des Chagos fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice, d'appuyer la décolonisation de la République de Maurice le plus rapidement possible et de s'abstenir de faire obstacle à ce processus en reconnaissant ou en donnant effet à toute mesure prise par ou au nom du soi-disant « Territoire Britannique de l'Océan Indien ». Il s'ensuit que la Résolution 73/295 a force exécutoire pour toutes les organisations et entités des Nations Unies, y compris la FAO, dont relève la CTOI. À cet égard, sur instruction du Secrétaire Général de l'ONU, depuis le mois de février cette année, la nouvelle carte officielle des Nations Unies représente l'Archipel des Chagos comme partie intégrante de la République de Maurice. Un exemplaire de cette carte est joint à la présente.

Dans ce contexte, la position du Royaume-Uni en ce qui concerne l'Avis consultatif de la CIJ et la Résolution 73/295 de l'Assemblée Générale constitue, du point de vue de la République de Maurice, un mépris flagrant de l'état de droit. Elle conteste, de surcroît, la plus haute cour du monde et l'institution même que le Royaume-Uni a contribué à créer il y a 75 ans.

La République de Maurice réitère qu'au vu de ce qui précède, le Royaume-Uni n'est et ne peut être un État côtier au regard de l'Archipel des Chagos et n'a donc pas le droit d'être membre de la CTOI en qualité d'État côtier.

La République de Maurice vous serait reconnaissante de bien vouloir joindre la présente Note Verbale en annexe au rapport de la 6^{ème} Réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation prévues les 15 et 16 septembre 2020.

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) l'assurance de sa parfaite considération.

Port Louis, le 16 septembre 2020

Position du Royaume-Uni sur la souveraineté du Territoire Britannique de l’Océan Indien

Note Verbale n°: **OTD/001/2020**

La Direction des Territoires d'outre-mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l’Océan Indien (CTOI) et à la Présidente du Comité Technique sur les Critères d’Allocation (CTCA). Avant la 6^{ème} session du CTCA, le Royaume-Uni souhaiterait réaffirmer sa position sur le Territoire Britannique de l’Océan Indien (TBOI).

Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur l'Archipel des Chagos, qui relève de la souveraineté britannique depuis 1814. Maurice n'a jamais détenu de souveraineté sur l'Archipel et nous ne reconnaissons pas sa revendication. Cependant, nous avons un engagement de longue date, pris pour la première fois en 1965, de céder la souveraineté du territoire à Maurice lorsqu'il ne sera plus nécessaire à des fins de défense. Nous respectons cet engagement.

Le Royaume-Uni déplore que cette question ait été portée devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), contrairement au principe selon lequel la Cour ne doit pas examiner les différends bilatéraux sans le consentement des deux États concernés. Néanmoins, le Royaume-Uni respecte la CIJ et a pleinement participé au processus de la CIJ, à chaque étape et en toute bonne foi. Un Avis consultatif est un avis soumis à l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa demande ; il ne constitue pas un jugement ayant force exécutoire. Le Gouvernement britannique a attentivement examiné le contenu de l'Avis, mais nous ne partageons pas l'approche de la Cour.

La Résolution 73/295 des Nations Unies, adoptée à la suite de l’Avis consultatif de la CIJ, ne crée ni ne peut créer d’obligations juridiques pour les États membres des Nations Unies. Ni l’Avis consultatif non-contraignant ni la résolution non-contraignante de l’Assemblée Générale ne modifie le statut juridique, un différend en matière de souveraineté entre le Royaume-Uni et Maurice. L'Assemblée générale n’est pas l’instance pertinente pour résoudre ce différend bilatéral.

Le Royaume-Uni au titre du Territoire Britannique de l’Océan Indien, est un membre à part entière de la CTOI. Le Royaume-Uni a déposé son instrument d’adhésion à l’Accord CTOI le 31 mars 1995 et est Partie à l’Accord depuis son entrée en vigueur. L’Accord portant création de la Commission des Thons de l’Océan Indien prévoit que l’adhésion à la CTOI soit ouverte, entre autres, aux membres de la FAO situés entièrement ou partiellement dans la zone de compétence de la CTOI. Compte tenu du fait que le Territoire Britannique de l’Océan Indien est situé entièrement dans la zone de compétence de la CTOI, il ne fait aucun doute que le Royaume-Uni, en tant qu’État exerçant la souveraineté sur le TBOI comme mentionné ci-dessus, a le droit d’être membre de la CTOI.

La Direction des Territoires d'outre-mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l’Océan Indien (CTOI) l’assurance de sa parfaite considération.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMONWEALTH ET DU
DÉVELOPPEMENT LONDRES

le 11 septembre 2020

APPENDICE 3.

ORDRE DU JOUR DU 6^{EME} COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION

Date: 15-16 septembre 2020

Lieu : Vidéo-conférence,

Présidente : Mme Nadia Bouffard

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **LETTRES DE CRÉANCES**
3. **ADMISSION DES OBSERVATEURS**
4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION**
5. **PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS RÉVISÉES**
 - Proposition des États côtiers
 - Proposition de l'UE
 - Questions & réponses et discussion
6. **APPROCHE THÉMATIQUE PROPOSÉE POUR UNE RÉUNION PHYSIQUE EN 2021**
 - Présentation de la Présidente
 - Questions & réponses et discussion
7. **PROCHAINES ÉTAPES**
8. **CONCLUSION DE LA RÉUNION**

APPENDICE 4.
LISTE DES DOCUMENTS

Tous les documents sont disponibles sur le site web de la CTOI [[cliquer ici](#)]

Numéro de document	Titre
IOTC-2020-TCAC06-01	Ordre du jour provisoire v22juillet
IOTC-2020-TCAC06-02	Note explicative de la Présidente
IOTC-2020-TCAC06-03	Projet de proposition - Allocation des opportunités de pêche - États côtiers
IOTC-2020-TCAC06-04	Projet de proposition - Sur un système d'allocation de quotas (Union européenne)
IOTC-2020-TCAC06-05	Tableau thématique comparatif de la Présidente
Présentation	Présentation de la Présidente sur une approche thématique pour le CTCA07
Présentation	États côtiers - Allocation des opportunités de pêche
Présentation	CTCA06 - Présentation de la proposition de l'UE